



# CAP des Secrétaires Administratifs Avancement au 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> grade au titre de 2019

**L'UNSa Justice** vous informe que la CAP d'avancement dite « au choix » pour le deuxième et troisième grade des secrétaires administratifs se déroulera **les 03 et 04 octobre 2018** pour examiner l'avancement au titre de 2019.

**Pour le deuxième grade**, peuvent être promus les fonctionnaires ayant au moins un an dans le 6<sup>ème</sup> échelon du 1<sup>er</sup> grade, cinq années de service effectif dans le corps, cadre d'emploi de catégorie B. **Le nombre maximal de promotions est fixé à 28** pour l'ensemble du ministère.

**Pour le troisième grade**, peuvent être promus les fonctionnaires ayant au moins un an dans le 6<sup>ème</sup> échelon du 2<sup>ème</sup> grade, cinq années de service effectif dans le corps, cadre d'emploi de catégorie B. **Le nombre maximal de promotions est fixé à 11** pour l'ensemble du ministère.

Outre le descriptif de carrière de la fiche H@rmonie, **L'UNSa Justice** rappelle l'importance du mémoire de proposition.

C'est sur ces bases que s'ouvrent les discussions en CAP. Il est donc important de faire retracer toutes les expériences qui mettent en valeur la technicité acquise, la diversité des expériences et les capacités humaines en relations avec les métiers de la justice.

***Les représentants UNSa Justice restent à votre disposition pour cette prochaine CAP...***

Fabrice Bégon, secrétaire général adjoint UNSa Justice

Paris le 18/07/2018